

LE PROCESSUS D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE TRAVAIL

OUTILS RH - RECRUTEMENT

Table des matières

1. Avis d'utilisation	3
2. Introduction	
3. Fournisseurs de services	
3. Comparaison des offres de services	
Services publics : Agences de développement économique	
Services privés	
4. Coûts de base pour une demande de permis de travail	
5. Coûts supplémentaires et comparaison selon le choix de fournisseur	
6. Délais d'une demande de permis de travail	
7. Informations relatives à la prise de décision du gestionnaire	
Loi	
Obligations de l'employeur	10



1. Avis d'utilisation

Dans le cadre de sa mission, Innoviste vous propose cet outil qui détaille les grandes lignes du processus de recrutement international au Québec. Ce dernier doit toujours être adapté selon le contexte socio/économique/politique, ainsi que les besoins de votre organisation. Dans le présent guide il sera question du processus de permis de travail issu du *Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)*, car c'est le permis le plus couramment applicable dans l'industrie des véhicules motorisés.

Veuillez noter que ce guide ne constitue en aucun cas un avis juridique et tient compte des règles provinciales et fédérales en vigueur. De plus, l'usage du masculin est employé afin d'alléger le texte et en faciliter la lecture. Toutes les désignations de personnes s'appliquent également aux femmes et aux hommes, sans discrimination de genre.

2. Introduction

Avec le contexte de rareté de main-d'œuvre au Québec, de nombreux employeurs se tournent désormais vers le recrutement l'international afin de trouver des travailleurs étrangers temporaires (TET) qualifiés. L'industrie des véhicules motorisés n'en fait pas exception, c'est pourquoi Innoviste se penche sur la question afin d'outiller les employeurs lorsqu'il est question de penser à cette avenue. Vous trouverez également dans notre boîte à outils GRH le guide de recrutement international élaboré par Camoroute.

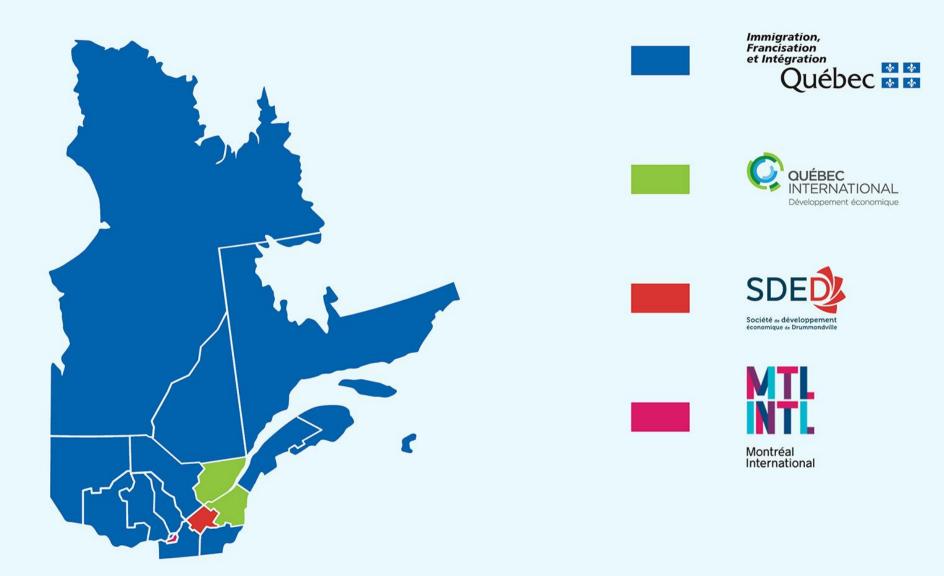
3. Fournisseurs de services

SERVICES PUBLICS : AGENCES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les agences de développement économiques sont des organisations à but non lucratif dont la mission est d'attirer des travailleurs en provenance de l'étranger, tout en accélérant la réussite de ses partenaires et clients. Relevant directement du Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (MIFI), elles sont mandatées afin d'accompagner les employeurs issus de leurs territoires respectifs.



LES AGENCES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR TERRITOIRE





3 manières de recruter avec une agence de développement économique

	 Missions de recrutement international dans des pays francophones ou francotropes¹ afin de rencontrer des candidats qualifiés (formule en virtuel ou en présentiel, au choix).
1. Journée Québec Subventions gouvernementales possibles	Accès à une plateforme exclusive de gestion des candidatures.
Subventions gouvernementates possibles	Promotion des offres d'emploi auprès des candidats.
	Accompagnement et suivis tout au long de la mission jusqu'au retour au Québec
2. Plateforme web de recrutement continu (diffère d'une agence à l'autre)	 Diffusion des postes et accès à des bassins de main-d'œuvre qualifiée grâce au réseau de partenaires du MIFI. Les partenaires font ensuite une cascade des affichages dans le bassin local afin que les candidats ayant le profil recherché puissent postuler.
3. Firme-partenaire pour obtenir un service clé en main avec un tarif avantageux	L'agence devient le facilitateur afin d'obtenir des services d'accompagnement privé avec un consultant en immigration ou un avocat en immigration pour un tarif préférentiel.

SERVICES PRIVÉS

L'accompagnement privé réfère aux services d'un avocat en immigration ou d'un consultant en immigration (voir le <u>registre des consultants en immigration autorisés par le MIFI</u>). Les activités de ces spécialistes sont encadrées par leurs obligations professionnelles et ils peuvent travailler à leur compte ou œuvrer pour un cabinet privé. Vous bénéficierez d'une expertise et d'un service clé en main pour l'ensemble du processus.

¹ Personne dont la langue maternelle n'est pas le français mais qui est issue d'une culture ou d'une région ayant des affinités avec cette langue (donc plus susceptible que la moyenne de choisir le français comme langue seconde).



ᄃ

3. Comparaison des offres de services

	SERVICES PUBLICS	SERVICES PRIVÉS
Accompagnement dans le processus de demande de permis de travail	Aucun accompagnement dans la complétion et le suivi des formulaires requis à la demande.	Service clé en main dans la complétion et le suivi des formulaires requis à la demande.
Accompagnement informatif	Formation, webinaires, séances d'information et boîtes à outils portant sur les meilleures pratiques de recrutement (offres payantes et gratuites).	Connaissances approfondies des lois et règlements en vigueur.
		Expérience dans la gestion de divers types de demandes d'immigration.
Autres services offerts	Plateforme de recrutement en continu « Talent Montréal » (via Montréal International, par exemple). Affichage et promotion des postes via le réseau de partenaires du MIFI.	
	Journées Québec : Missions de recrutement à l'international (virtuel ou présentiel) Accès à une plateforme de recrutement exclusive et accès à un bassin de main-d'œuvre qualifié. Présélection assistée des candidatures. Prise en charge de l'ensemble du processus des Journées Québec + tests techniques au besoin.	Subventions possibles pour l'employeur mais indépendantes aux services privés offerts.
	Accès à un réseau d'experts spécialisés (agents d'aide à l'intégration, Accompagnement Québec, services de francisation, etc.)	
Aspect financier	Subventions financières aux entreprises participantes aux journées Québec et soutien à la francisation des travailleurs dès réception du Certificat d'acceptation du Québec (CAQ).	Subventions possibles pour l'employeur mais indépendantes aux services privés offerts.



4. Coûts de base pour une demande de permis de travail

Voici les frais en vigueur en date du 1^{er} janvier 2024. Ces frais sont ajustés chaque 1^{er} janvier.

TYPES DE FRAIS	DESCRIPTION	MONTANT (CAD)
Formulaires à remplir par l'employeur : Demande d'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) auprès du MIFI. ²	Frais de traitement pour l'EIMT de l'employeur : pallier provincial et pallier fédéral.	1 222\$
Pour remplir votre demande d'EIMT auprès du gouvernement fédéral, vous devez créer un compte dans le <u>Guichet-Emplois pour employeurs</u> et y inscrire votre entreprise.		
Vous devez ensuite :		
 Vous connecter au Portail de l'EIMT en ligne; Créer votre demande d'EIMT; Remplir le document en ligne et télécharger les documents à joindre; Soumettre votre demande; Télécharger le formulaire de l'EIMT en français pour pouvoir le transmettre au Québec. 		
Pour plus de détails, vous pouvez consulter la page <u>Ressources du Portail</u> <u>de l'EIMT en ligne</u> .		
Formulaire à remplir par le travailleur : Certificat d'acceptation du Québec (CAQ).	Frais de traitement pour l'obtention du CAQ du travailleur (satisfaction aux conditions de sélection temporaire).	222\$

² Pour consulter



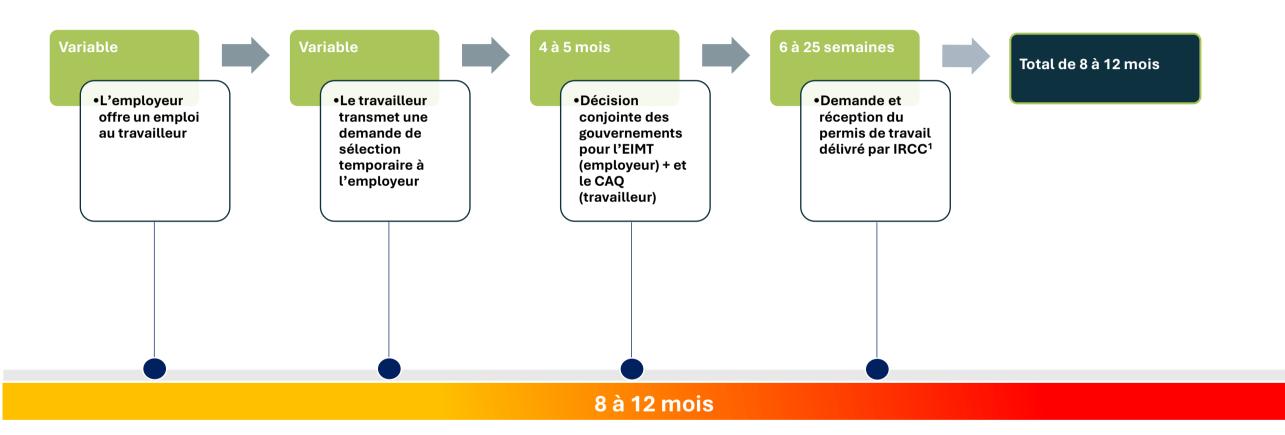
Permis de travail	Frais de traitement pour l'obtention du permis de travail.	155\$
Frais de biométrie	Frais pour la collecte des données biométriques du travailleur (empreintes digitales, etc.)	85 \$
TOTAL		1 684\$

5. Coûts supplémentaires et comparaison selon le choix de fournisseur

SERVICES PUBLICS : AGENCES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES	SERVICES PRIVÉS
Entre 7 000\$ et 8 000\$ par candidat	Entre 8 700\$ et 10 000\$ par candidat
À partir de 350\$ par poste	À partir de 400\$ par poste
Recrutement continu via plateforme LinkedIn • 500\$ (2 postes, si membre) • 1 500\$ (4 postes, non-membre)	Recrutement régulier • À partir de 2 000\$/candidat
 En présentiel 5 500 \$ + taxes applicables pour 1^{er} représentant 4 500 \$ + taxes applicables pour 2^{ème} représentant En virtuel 1 500\$ + taxes applicables *Le coût de participation n'inclut pas les tests techniques. 	N/A
	Entre 7 000\$ et 8 000\$ par candidat À partir de 350\$ par poste Recrutement continu via plateforme LinkedIn • 500\$ (2 postes, si membre) • 1 500\$ (4 postes, non-membre) En présentiel • 5 500\$ + taxes applicables pour 1er représentant • 4 500\$ + taxes applicables pour 2ème représentant En virtuel



6. Délais d'une demande de permis de travail



³ IRCC: Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.



7. Informations relatives à la prise de décision du gestionnaire

Loi

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) est destiné à être utilisé lorsque vous faites face à des pénuries de compétences et de main-d'œuvre à court terme, et vous permet d'embaucher des TET pour une période maximale de 2 ans, lorsque des Canadiens et des résidents permanents ne sont pas disponibles. La durée de l'emploi doit correspondre aux besoins raisonnables de l'employeur en matière d'emploi.

Obligations de l'employeur

Le salaire offert pour le poste déterminera si vous devez soumettre une demande d'évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT) en vertu du volet des postes à haut salaire ou du volet des postes à bas salaire. Chaque volet a de différentes exigences. Le salaire que vous offrez pour un travailleur étranger temporaire doit correspondre au salaire d'un travailleur québécois de la même catégorie d'emploi qui dispose du même niveau d'expérience. Il ne peut jamais être inférieur au taux général du salaire minimum en vigueur au Québec. Pour déterminer la fourchette salariale de votre travailleur étranger, vous devez vous soumettre au <u>Guide des salaires par professions</u> présentés par intervalles selon les quartiles au Québec. L'intervalle sera déterminée par le code CNP associé au groupe de professions du travailleur.

En 2024, si vous offrez à un travailleur étranger temporaire (TET) un salaire qui est :

- égal ou supérieur au salaire horaire médian provincial ou territorial, vous devez soumettre votre demande en vertu du volet des postes à haut salaire (supérieur à 27,47\$);
- inférieur au salaire horaire médian provincial ou territorial, vous devez soumettre votre demande en vertu du volet des postes à bas salaire (inférieur à 27,47\$);
 - Pour cette catégorie, l'employeur devra respecter trois conditions :
 - 1. Assumer les frais du billet d'avion aller-retour pour le travailleur.
 - 2. Assurer la disponibilité d'un logement convenable et abordable au travailleur dans un périmètre raisonnable du lieu de travail. Se porter garant du bail si requis.
 - 3. Payer l'assurance maladie pendant le délai de carence (3 mois).

Pour toute questions relatives au recrutement international, contactez directement <u>Services Québec.</u>

